

DEPARTEMENT
ARDECHE

ARRONDISSEMENT
LARGENTIERE

CANTON
VILLENEUVE DE BERG

COMMUNE DE VILLENEUVE DE BERG

DELIBERATION N°2010-013

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 15 mars 2010

007-210703419-20100315-2010_D013-DE

NOMBRE

de conseillers en exercice : 20

de présents : 16

de votants : 17

L'an deux mil dix, le quinze mars,
le Conseil Municipal de la Commune de VILLENEUVE DE BERG étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur le Maire, Claude PRADAL,
Etaient présents : MM. PRADAL, AUDIGIER, AUBERT, ROTGER, MARIJON, PASCAL, GANIVET, LAURENT, DUBOIS, CHAUSSE, NICOLAS, PERROT, BROUSSET, DELEAGE, FARAUD, DUCHARME

Etaient excusés : MM, VERDU, SCHOWING, ASTIER, NOUELLE,

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :
NOUELLE à ROTGER

Etaient absents non excusés : MM.

OBJET :

Plan Local d'Urbanisme
Projet d'Aménagement et
de Développement
Durable (PADD)
Débat au sein du conseil
municipal

L'assemblée communale procède, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Monsieur Christian AUDIGIER a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite.

Le Maire rappelle que le contenu du Projet d'Aménagement de Développement Durable doit être débattu au sein du conseil municipal.

Le Maire expose au conseil municipal le contenu du PADD.

A la fin de l'exposé, le Maire ouvre le débat sur le PADD.

Le débat a essentiellement porté sur les points suivants :

- préserver les milieux naturels et les paysages
- préserver et valoriser le patrimoine bâti
- préserver les activités agricoles
- développer l'habitat sur la commune en lien avec les objectifs du PLH dans un principe de développement maîtrisé de la commune
- réaffirmer la place du centre ville de Villeneuve de Berg dans un développement équilibré
- répondre aux besoins en termes de logement en lien avec les objectifs du PLH.
- développer une urbanisation de qualité répondant aux enjeux du 21 siècle.
- pérenniser et développer l'économie de la commune
- retraiter la friche industrielle des anciens poulaillers du quartier « Plan des Buns »
- renforcer les réseaux techniques de la Commune
- améliorer les circulations et le stationnement sur la commune
- maintenir les équipements en place et renforcer l'offre.

En fin de discussion entre les membres de l'assemblée communale, le débat sur le PADD est clos par le Maire.

Pour extrait conforme
A VILLENEUVE DE BERG
Le 15 MARS 2010

Claude PRADAL
Maire de Villeneuve de Berg

